

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

Le 16 septembre 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Faux-Vésigneul, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	35
- représentés ou ayant donné pouvoir	4
- votants	39
- ont voté pour	38
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	1

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Étaient représentés : Alexandre BODIN par Franck PIERRARD (suppléant), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), Marc DEFORGE par Murielle STEPHAN (pouvoir), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).

Absents : Gérard ACOSTA, Didier APPERT, Anne BRAZE, William MATHIEU (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON.

DÉLIBÉRATION
N° 1087-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :

Soutien au fonctionnement de l'association ROCK AND ROLL VILLAGE

Le conseil nomme M. Éric VETU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de soutenir l'organisation de manifestations culturelles ayant un rayonnement sur la communauté de communes par l'attribution de subventions de fonctionnement.

Il présente le projet de l'association ROCK AND ROLL VILLAGE qui a pour but de proposer à d'autres communes, notamment les communes de notre communauté de communes, la possibilité d'organiser un festival de musique en salle, permettant aux acteurs locaux de participer à un moment de convivialité et de découverte musicale. La commune d'accueil pourra également faire appel à ses artisans, commerçants ou associations locales lors de ce concert pour promouvoir ses richesses locales.

Le Président propose de soutenir cette action à hauteur de 8 manifestations sur les communes de la communauté de communes pour un montant unitaire de 500.00 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

ACCEPTE de soutenir l'association ROCK AND ROLL VILLAGE à hauteur de 8 manifestations sur les communes de la communauté de communes pour un montant unitaire de 500.00 Euros, sur présentation de justificatif.

DÉCIDE de modifier le budget primitif 2021 de la CCMC et d'inscrire :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
65-6574	4 000,00 €

Réduction du suréquilibre de fonctionnement.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.10.12 14:56:34 +0200
Ref:20211012_112202_1-1-O
Signature numérique
le Président